



Nos Prochaines Activités

Samedi 30 mai

Sortie de fin d'année à vocation culturelle
A Marseille

Visite du MUCEM en groupe de 9 à 11h

Balade en navette maritime du Vieux Port à la Pointe Rouge.

Pique-nique tiré du sac (Inscription obligatoire, voir en page 3)

Dimanche 6 septembre

Journée des associations
Vivacité Marseille

Dimanche 13 septembre

Journée des associations
Assogora Aix en Provence

Fin septembre

Spectacle en faveur de la recherche médicale

Aix-en-Provence

Date et lieu à confirmer

(Programme sous réserve de modification)

SUIVEZ LE PROGRAMME MIS A JOUR SUR NOTRE SITE WEB
www.surdi13.org



Le mot des présidents

Lors de notre dernière assemblée générale, le 14 février 2015, un nouveau Conseil d'Administration a été élu. C'est avec joie que nous accueillons quelques nouveaux membres. Puis, lors de la dernière réunion du conseil d'administration, le 21 avril, nous avons quelque peu remanié le Bureau.

C'est un peu une coprésidence qui s'est met en place avec Jacques comme Président, et Jean-Pierre et Mélanie comme Vice-Président & Vice-Présidente.

Notre association continue sur sa lancée, mais avec l'espoir d'accentuer ses activités. Très probablement nos réunions de bureau se tiendront maintenant plus souvent à Marseille. A Aix en Provence, nous allons bientôt tenir une permanence à la maison des usagers (MDU) à l'hôpital, pour une demi-journée par semaine. Il s'agira de renseigner et orienter les usagers pour toutes les associations participantes au programme. N'hésitez pas à nous dire si vous êtes candidat pour cette permanence.

Vous trouverez dans cette circulaire un compte-rendu de notre dernière conférence à Martigues, des informations sur notre sortie fin mai au Mucem et à la Pointe Rouge, ainsi que sur l'actualité et nos futures activités. Nous vous présenterons aussi ce que nous avons négocié avec GAN en matière d'assurance pour les audioprothèses et implants. Enfin, comme d'habitude, nous faisons le point sur les audioprothèses et les avancées...

Bien cordialement à vous tous.

Mélanie F., Jean-Pierre P., Jacques S.



Ma surdité est d'origine traumatique (*j'ai été exposé aux bombardements à BEYROUTH / LIBAN en 1985, ce qui a été reconnu comme blessure de guerre, par la Direction générale de la Gendarmerie Nationale*). A quarante cinq ans, cela a bouleversé ma vie : fini les sorties au restaurant, le cinéma, les concerts, le théâtre, les visites de sites lors de voyages.... Les déplacements seul sont devenus dangereux, la conduite automobile aussi...

Beaucoup de situations se sont compliquées : sentiment d'isolement lors des réunions familiales ou amicales, avec une tendance à faire semblant d'avoir compris pour ne pas contraindre à faire répéter. Les échanges verbaux sont plus difficiles à cause du bruit ambiant, des conversations multiples et entrecroisées. Il vaut souvent mieux lancer soi même le sujet pour ne pas avoir à intervenir dans un dialogue.

Maître mot : Eviter de s'isoler. L'emploi du téléphone, fixe ou portable, est à proscrire. Heureusement, il existe un autre moyen de communication et de transmissions via Internet.

Deux fois appareillés de prothèses auditives binaurales (*en 1998 & 2007*), celles-ci s'avèrent négatives. Insatisfait pour l'écoute en milieu bruyant, dans un lieu public, en groupe, lors des conversations téléphoniques,... Les appareils / prothèses auditives sont souvent mal réglés ou inadaptés, voir inefficaces dans bien des cas.

Certes la lecture labiale, grâce à *une orthophoniste*, aide à prendre des repères, sans comprendre avec exactitude le dialogue pour autant. La communication est et reste difficile, faut-il une tierce personne, qui soit connaît parfaitement ce grave problème de la surdité, soit avec beaucoup de patience !... De ma surdité est née une volonté de prouver que même si j'ai un handicap, je suis une personne à part entière, et non avec quelque chose en moins.

Opéré en juillet 2011 à l'Hôpital de la TIMONE à MARSEILLE, pour une implantation cochléaire sur l'oreille gauche *, puis la pose d'une prothèse auditive à droite, en mars 2014, je découvre enfin comment on peut parler et dialoguer avec les entendants.

Aujourd'hui, c'est cela rester en vie et pourquoi pas essayer de participer, être actif ? Même si je ne peux plus percevoir les sons de ma propre voix...

Pour autant, je ne suis pas traumatisé par ma surdité et suis conscient qu'étant sur le qui-vive en permanence, je peux parfois avoir des réactions disproportionnées lorsque je suis surpris. Malgré toute ma motivation, je tends à être parfois agacé de ne pas avoir compris un sujet ou une conversation... Il est aussi frustrant de faire face à l'impossibilité totale d'une conversation, même basique, dans l'habitacle d'un véhicule où résonne le bruit des roues sur le bitume...

Fort heureusement, la vie continue... Conscient qu'on n'est plus dans le monde des entendants, mais pas dans celui des sourds...

Décrire son propre monde, avec la difficulté permanente, « *Entendre ça ne se voit pas, donc, ça n'existe pas* »... Quelqu'un qui ne comprend pas n'est pas forcément bête, il est seulement malentendant !

Atteint de la maladie de MENIERE (*depuis décembre 2011*) qui se caractérise par l'association de vertiges et pertes d'équilibre, de bourdonnements d'oreille et d'une baisse d'audition, est-il prudent de continuer à conduire un véhicule automobile ? Survenant brutalement suite à des crises répétées, elle est considérée comme une maladie rare et son évolution, étant liée à la surdité, est variable et imprévisible. Il n'existe aucune forme de dépistage de la maladie de MENIERE.

**Fin du mois de juillet 2011, quelques jours après l'intervention pour l'implant cochléaire à l'Hôpital de la TIMONE à MARSEILLE – il est constaté une paralysie (temporaire) faciale côté gauche - Probablement et suite à EMG nerf facial gauche, une paralysie causée par le post opératoire de l'implant cochléaire oreille gauche. Consultation chez un médecin spécialiste et souci réglé par deux séances électromyogrammes faciales.*

Telle est un point de vue des problèmes de la surdité au quotidien !

C'est au MuCEM (Musée des Civilisations Européennes et Méditerranéennes) et au Fort Saint Jean que sera organisée notre sortie de fin d'année le samedi 30 mai prochain.

Pour pique-niquer nous irons du Vieux Port à la Pointe Rouge par la navette maritime. Le retour se fera par la corniche « en touriste » dans les bus RTM.

Comment venir ?

Nous vous donnons rendez-vous sur l'esplanade à l'entrée du Mucem à 8h45.

Pour ceux qui viennent en voiture nous conseillons le parking du Mucem (Vieux-Port Fort Saint Jean, sous l'esplanade J4). A titre indicatif compter environ 16 € pour 8h de stationnement.

On peut aussi depuis la Gare St Charles venir en métro, c'est direct jusqu'à l'arrêt Vieux Port ou Joliette (lignes 1 ou 2).

Programme:

- Une visite libre en groupe (sans guide mais avec des audioguides) du MuCEM et du Fort St Jean de **9h à 11h** (ouverture à 9h pour les groupes uniquement). Se munir de son pique nique dès le départ car on ne reviendra pas aux voitures. Les expositions sont gratuites pour les personnes munies de leur carte d'invalidité et pour leur accompagnateur (il faudra se mettre 2 par 2 avec une carte d'invalidité).

Prêt d'un audioguide avec casque ou collier, gratuit sur présentation de la carte d'invalidité.

- Puis, rdv sous l'Ombrière du Vieux-Port (en bas de Canebière), devant le portillon Pointe-Rouge à **11h30** (pour départ à 12h, car il y a du monde) : titre spécial en vente exclusivement à bord du bateau (5 €, merci de préparer un billet de 5 ou 10€) Départ de la traversée : 12h (www.rtm.fr/guide-voyageur/se-deplacer/navettes-maritimes)

Dans le quartier de la Pointe Rouge, repas tiré du sac et retour vers 15h par la corniche, via le bus 19 et 83.

**Dans le cas où le départ de la Navette maritime n'est pas assuré: visite du MuCEM de 9h à 11h, déjeuner en ville entre 12h et 14h (une salle a été réservée à cité des association) repas tiré du sac et visite du Musée d'Histoire de Marseille, Centre Bourse.*

Inscription et information complémentaire :

Jean au 06 14 30 49 04 ou bien

Amélie au 04 42 54 77 72 ou sur : secretariat.surdi13@gmail.com

(Penser à bien préciser combien de personnes et tous vos noms !)



Compte rendu de la conférence « Je deviens Sourd, que faire ? » à Martigues

Le 18 avril dernier, nous étions à Martigues pour une conférence « je deviens sourd que faire avec l'intervention d'un ORL, d'un audioprothésiste et d'une orthophoniste. Nous avons fait une conférence équivalente dans le même lieu en 2006...

Présentation de Surdi13

J. S. après les remerciements aux intervenants, à la ville de Martigues qui accueillait, à Malakoff-Mederic qui avait fait un mailing auprès de ses adhérents retraités, a rappelé tout d'abord l'importance des associations :

une association apporte immédiatement et gratuitement des informations utiles et totalement désintéressées, pour chaque problème, il existe en général une association. Il a rappelé les avancées obtenues en faveur des usagers dans le domaine de l'audioprothèse ces 10 dernières années et noté qu'il reste beaucoup à faire. Il a ensuite présenté l'association au travers de la plaquette Surdi13: *Informé, Agir, Partager* et au travers de la plaquette réalisées avec la CPAM : *Vous avez besoin d'aides auditives que faire ?* qui présente la démarche en 4 temps : médecin traitant, ORL, association, audioprothésiste.

Il a abordé ensuite l'état des lieux de l'audition en France où il se vend environ 7,7 appareils pour mille habitants alors qu'au Danemark ou Norvège c'est plus de 20 et le Royaume-Uni 18,1. Les statistiques de la DREES font apparaître un faible taux de personnes appareillées par rapport au besoin et parmi les gens appareillés un taux important (50%) de personnes avec une correction inefficace.

Les actions de Surdi13 par activités

- **Activités de soutien psychologique & aide à l'appareillage**
- **Activité Lecture Labiale**
- **Activité conférences d'information**
- **Activité stands (Aix, Marseille)**
- **Activité spectacle pour la recherche médicale**
- **Activité réunions d'experts**
- **Activité information Oreille Active**
- **Activité site Internet**
- **Activité magazine 6 millions de Malentendants**
- **Fonctionnement statutaire**

Présentation de l'ORL

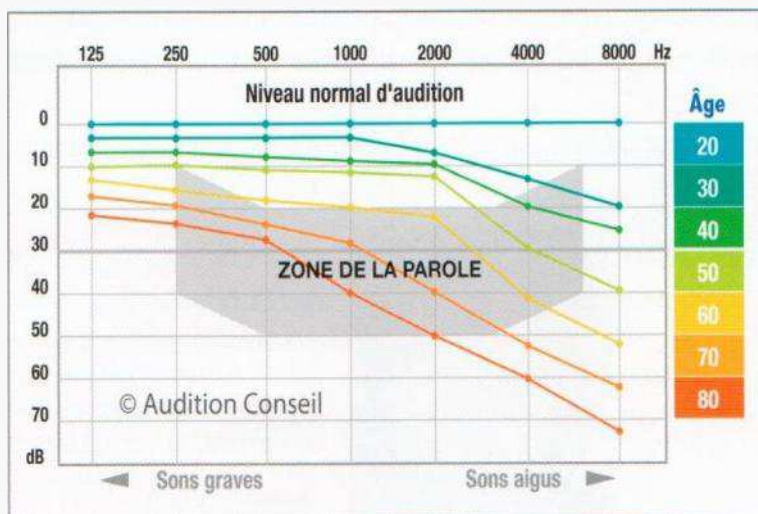
Le Dr D. Chef de service à l'hôpital de Martigues a rappelé les différentes formes de surdités : en moyenne 1 personne sur 10 souffre de déficience auditive et cela s'accroît avec l'âge. Il a montré 4 audiogrammes de type tonal illustrant différentes surdités. Le passage par l'ORL est une nécessité pour ne pas passer à côté de pathologies graves (Neurinomes...) ou opérables (tympan, osselets...). Le Dr D. s'est montré assez réticent vis-à-vis des opérations de l'oreille moyenne toujours à risque. Il n'y a pas de traitement pour les surdités de perception de type presbycusie, la seule possibilité reste l'appareillage (ou l'implant cochléaire en cas de surdité profonde).

Présentation de l'audioprothésiste

M. Roche, audioprothésiste d'Audition Conseil à Martigues a ensuite présenté l'appareillage auditif aujourd'hui : 52 % des plus de 65 ans ont une baisse d'audition de 45 décibels et plus mais l'âge moyen du premier appareillage est de 71 ans.

Selon les enquêtes Eurotrack (sondages par Internet financés par les fabricants en lien avec le syndicat national des audioprothésistes français) le taux de satisfaction en France serait de 86%.

La base de prise en charge par la Sécurité Sociale est de 199,7€ en France contre 840 € en Allemagne. Au Royaume Uni, en Suède et au Danemark, les personnes sont, dans le système public, prises en charge à 100%.



M. R. a insisté sur l'importance de l'appareillage précoce notant le lien entre démence et surdité (NDLR : en fait il y a corrélation, mais rien ne dit si c'est la démence qui accroît la surdité ou bien si c'est la surdité qui accroît la démence). Il a insisté aussi sur le fait que l'oreille entend mais que c'est le cerveau qui comprend. Pour lui, la réussite de l'appareillage dépend à 50% du choix de l'appareillage et à 50% du travail d'adaptation et suivi. Il insiste sur la discrétion des aides auditives (NDLR : en fait, il vaut mieux éviter les mini contours moins performants, sans position T et qui se perdent facilement). Les logiciels de traitement du son s'efforcent de repousser les limites de l'utilisation dans le bruit. M. R. reconnaît que les fabricants ont un peu « délaissés » par le passé la position T, mais qu'ils la remettent maintenant compte tenu des exigences actuelles d'accessibilité.

Présentation de l'orthophoniste

Mme T., orthophoniste nous a fait une excellente présentation rappelant l'importance du travail orthophonique pour la rééducation auditive et pour l'amélioration de la lecture labiale. On ignore trop souvent que la prise en charge des personnes devenues malentendantes fait partie des compétences de l'orthophoniste. Quand on devient malentendant la spontanéité du langage est endommagée : il y a difficulté d'accès à l'humour, aux allusions, au second degré. Cela s'accompagne d'une perte de confiance en soi avec repli, frustration, peur de l'extérieur voire dépression. L'orthophoniste réalise un véritable travail d'accompagnement de la personne appareillée et lui permet d'améliorer ses performances de compréhension grâce à un réentraînement auditif, à la lecture labiale et à un travail sur les expressions langagières. La prescription pour des séances d'orthophonie peut être faite par l'ORL ou le médecin traitant.

Les « papyboomers » renâclent à s'équiper

Un article dans le journal Le Monde du 14/4/2015 (*Le « papy-boom » suscite les convoitises*, article disponible auprès de Surdi13) nous rappelle que les personnes nées entre 1965 et 1950 ont maintenant entre 70 et 65 ans, l'âge de l'appareillage auditif pour beaucoup... Mais d'après les responsables de l'enseigne Amplifon : « En moyenne, le premier appareil est acheté autour de 75 ans, soit sept à dix ans trop tard ». Beaucoup se sont lancés sur ce marché... : « Certains avaient cru à la poule aux œufs d'or, ils ont été déçus ! » (Luis Godinho, président de l'Unsaf). Qu'est ce qui peut expliquer ces réticences ?

De nombreuses anomalies dans le secteur de l'audioprothèse

- 1) Alors que l'affichage des prix est obligatoire en France, l'immense majorité des audioprothésistes n'affichent pas leurs prix : les appareils (ou fac similaires) exposés en vitrine le sont sans prix et à l'intérieur du magasin pas de prix et pas d'informations sur le coût des prestations. Fort heureusement quelques audioprothésistes affichent leurs prix sur Internet, ce qui est précieux pour comparer (Audiologys, Laboratoires Unisson, Maison de l'Appareil Auditif [au n° 22 rue Montgrand à Marseille]...).
- 2) Alors qu'en audioprothèse le devis est normalisé et obligatoire, on voit encore arriver dans notre association des personnes qui s'interrogent : le prix leur a été donné oralement et de façon évasive (pour la marque X ce sera de l'ordre de 4000 €, pour la marque Y de l'ordre de 3000 €) ou bien encore, tarif indiqué au dos d'une carte de visite... Pour les autres qui ont obtenus un devis, il manque souvent la quatrième page celle des caractéristiques techniques de l'appareillage (pourtant notées comme obligatoires sur la première page du devis).
- 3) Lors de la perte d'un appareil pendant les essais ou quelques mois après achat, l'audioprothésiste réclame la plupart du temps le prix total (appareil + prestation). Dans ce cas la prestation est payée deux fois alors que clairement elle n'est fournie qu'une fois (la prestation comprend la prestation d'adaptation, environ 10 visites la première année, dont la visite obligatoire à 3 mois et 6 mois après achat et la prestation de suivi, 10 visites à raison d'une visite tous les 6 mois les 5 années suivantes, soit une durée de vie de 6 ans de l'appareillage).
- 4) Très clairement l'achat et le contrat de maintenance ne font qu'un, alors qu'en France il est interdit normalement de lier l'achat et la maintenance. Tout étant payé d'avance, il devient alors difficile de changer d'audioprothésiste pendant les 6 ans d'appareillage.
- 5) Une fois les appareils achetés après les essais (il faut au minimum 4 semaines d'essais pour être sûr d'accepter l'appareillage), on a la surprise de constater que la facture ne correspond plus au devis : la notion de prix d'appareil et de coût de la prestation ont disparu, il ne reste plus qu'un prix total sans détail. C'est contraire aux règles et habitudes des autres secteurs en France...

Des consommateurs avisés

Il y a une réelle peur de tomber dans un marché un peu louche, où ne s'appliquent pas les règles habituelles de la consommation... A cela s'ajoutent d'autres raisons pour différer l'achat d'une audioprothèse : le prix élevé, une sensation sonore désagréable, un sentiment de moins bien entendre dans le brouhaha... Dans ces conditions, il n'est pas très surprenant qu'un papyboomer, en consommateur avisé, préfère attendre et se faire conseiller davantage. Il aura alors recours à Internet mais aussi à une association comme Surdi13...

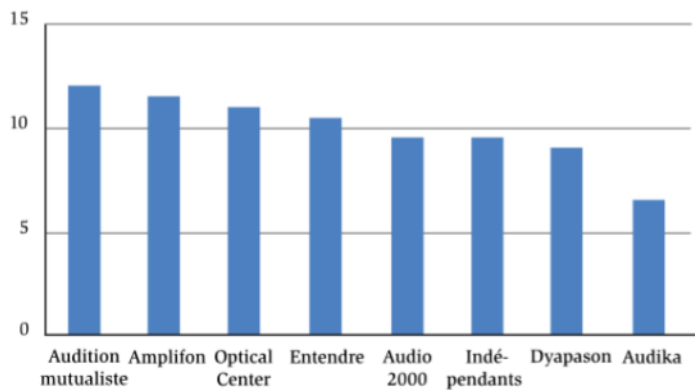


Audioprothèses : baisse des prix et qualité de la prestation

Les audioprothèses paraissent chères, voire très chères alors qu'il s'agit d'un appareil électronique beaucoup moins sophistiqué qu'un smartphone... Le syndicat des audioprothésistes UNSAF justifie le prix par le coût élevé de la prestation et laisse entendre qu'un prix réduit l'est forcément au détriment de la prestation. Essayons d'y voir plus clair...

2000-2008 Les enseignes tirent les prix vers le haut.

Un article de *Que choisir* en 2009 note que le rapport qualité/prix laisse trop souvent à désirer. Les 2 enseignes « historiques » Audika et Amplifon pratiquaient et pratiquent toujours des prix très élevés souvent proches de 2000 Euros par oreille. Rappelons qu'Audika s'appuie essentiellement sur la publicité à la télévision tandis qu'Amplifon s'appuie essentiellement sur le relationnel avec les ORL. En 2011, une enquête de 60 millions de consommateurs tentait d'apprécier la qualité de la prestation : Amplifon obtenait une note de 11,5/20, Optical center 11/20 et Audika, bon dernier avec 6,5/20. Les audioprothésistes indépendants obtenaient une note de 9,5/20 (mais chez les indépendants il y a un peu de tout, des bons et des moins bons, la moyenne n'a pas forcément beaucoup de sens !)



Note globale sur 20 obtenue par pondération des appréciations de qualité avant et après achat

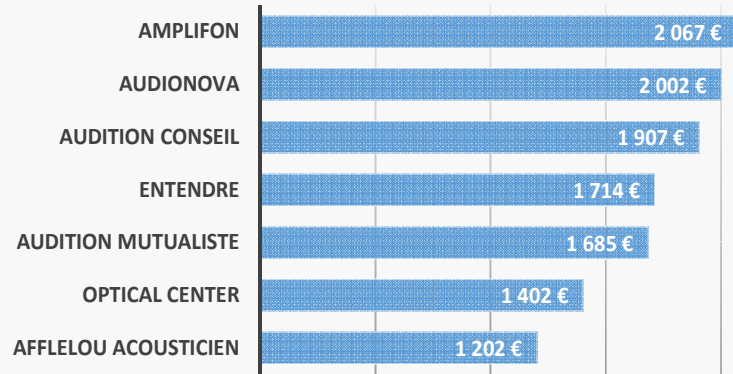
2009-2015, la guerre des prix

La période est caractérisée par l'arrivée d'Optical Center qui annonce des prix réduits de 40% mais aussi par l'émergence des réseaux d'audioprothèses qui tentent d'encadrer les prix et qui s'attachent à garantir une qualité de la prestation. Pour cela ils font signer, aux audioprothésistes partenaires, une charte qui rappelle et/ou complète la réglementation en vigueur et/ou qui définit le minimum en matière d'appareillage (offre Primaudio de Kalivia), voire qui définit une démarche qualité comme à Santéclair (livret d'accueil, carnet de suivi, questionnaires de satisfaction). Arrive enfin, en 2013, Alain Afflelou qui propose, lui, un appareillage binaural (2 oreilles) pour le prix d'un appareillage monaural (une oreille). D'autres chaînes d'optique se mettent aussi à l'audioprothèse (par exemple Acuitis). Les chaînes d'optique sont imbattables car elles optimisent les coûts : local aménagé au sein du magasin d'optique, secrétariat assuré par l'optique, audioprothésistes qui travaillent sans temps mort sur plusieurs magasins (en moyenne un audioprothésiste danois adapteraient dans une année 2 fois plus d'audioprothèses qu'un audioprothésiste français pour un revenu égal ou moindre).

Une étude de l'observatoire citoyen du reste à charge de fin novembre 2014 (Cf. 6MM n°16 de janvier 2015) note des écarts très importants au niveau des prix pour un même modèle.

Par exemple, sur le prix moyen d'un Siemens pure Micon 7 selon l'enseigne Afflelou (1202 €) est 865 € moins cher qu'Amplifon (2067 €) et pour un même appareil, les prix moyens vont souvent du simple au double et parfois même du simple au presque quadruple.

Prix moyen observé pour un Siemens Pure Micon7/Mi7 selon l'enseigne



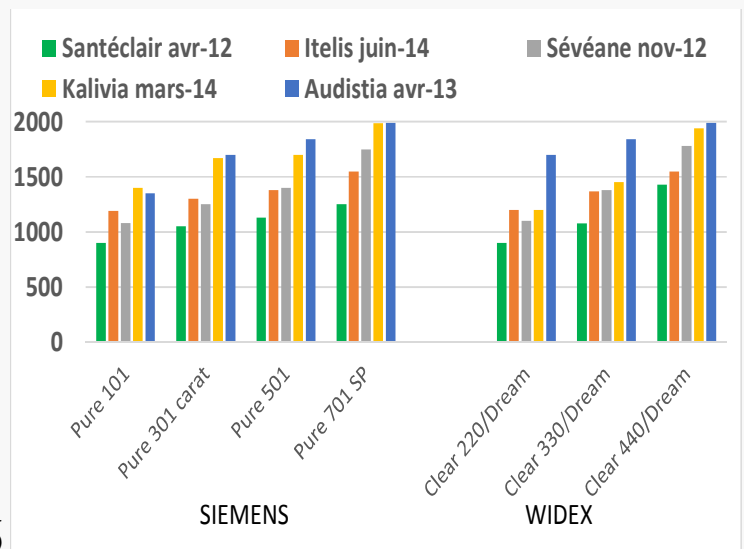
Exemples de prix mini, maxi et moyens observés

	Minimum	Maximum	Rapport	Moyenne	Ecart type
Siemens Pure Micon5/Mi5	1 001 €	2 065 €	2,1	1 626 €	16%
Phonak Audeo Q70	598 €	2 350 €	3,9	1 601 €	15%
Siemens Pure Micon7/Mi7	1 125 €	2 920 €	2,6	1 819 €	18%
Phonak Bolero Q50 M/P	867 €	3 100 €	3,6	1 423 €	26%
Phonak Audeo Q50	1 014 €	2 435 €	2,4	1 463 €	14%
Siemens Pure Micon 3/Mi3	890 €	2 050 €	2,3	1 467 €	16%
Total				1 584 €	20%

L'écart type sert à mesurer la dispersion. Plus il est faible, plus les valeurs sont regroupées autour de la moyenne. Il y a 68,2 % des valeurs dans l'intervalle +/- l'écart type.

Le syndicat des audioprothésistes UNSAF a publié récemment une comparaison des prix dans les réseaux qui montre également une grande disparité. On notera que Santéclair, le moins cher, reste légèrement plus élevé qu'Afflelou...

Prix des réseaux suivant l'UNSAF



Audioprothèses : baisse des prix et qualité de la prestation (suite)

Prix et qualité de la prestation, quelle corrélation ?

Il est facile de comparer les prix, il est beaucoup plus difficile d'évaluer la qualité de la prestation. En 2011, 60 millions de consommateurs avait pondéré plusieurs notes : la qualité du point de vente, de l'entretien, du devis, des propositions, de la vente (libre choix ou vente forcée), à quoi il fallait ajouter la qualité des réglages et la qualité du suivi. Un travail quasiment impossible à grande échelle. Les enquêtes se contentent donc bien souvent d'évaluer la satisfaction des personnes appareillées par des sondages. Mais ceux-ci ont des biais importants (échantillon des personnes choisies pour participer au sondage, formulation des questions, mode de réponse – Internet – Téléphone – face à face...) et c'est ainsi que l'enquête Eurotrack, financée par les fabricants d'audioprothèses en lien avec les audioprothésistes annonce 10% d'insatisfaits en France, tandis qu'une enquête financée par Audio2000 annonce 66% d'insatisfait (Ouest-France – 6 mars 2014 *Les deux tiers des personnes équipées insatisfaites*, QUE CHOISIR 525 * MAI 2014-page 8 *audioprothèses 66% d'insatisfaits*). Chacun sait que les sondages se trompent souvent.

Dans ces conditions mieux vaut s'en référer à l'analyse que nous faisons au sein de notre association (puisque nous

n'avons nul intérêt financier et que notre projet associatif est d'aider les malentendants dans leur recherche de solutions) :

Les 2 enseignes les plus chères fournissent pour l'une, une bonne prestation et l'autre une très mauvaise. L'enquête *Que Choisir* attribue une note de de 0,5/20 d'écart entre Amplifon (chère) et Optical Center (beaucoup moins chère).

Ceux qui ont essayé Afflelou, l'enseigne actuellement la moins chère ont eu une prestation équivalente aux enseignes chères. Les audioprothésistes transfuges d'autres enseignes avaient 18 à 20 ans d'expérience. On peut penser qu'Afflelou ne peut guère se permettre de brader la qualité puisqu'il veut percer dans ce marché. On peut s'attendre, au contraire, à un meilleur appareillage et à moins de litiges.

Notre expérience avec Santéclair montre qu'au sein du réseau on trouve autant qu'ailleurs des audioprothésistes de qualité. Si on détecte une anomalie, il nous est possible de la signaler aux responsables de Santéclair et par là d'améliorer les choses à l'avenir. Il n'y a que là que l'on a une contre réaction possible.

En conclusion, on peut dire qu'il n'y a aucune corrélation entre le prix et la prestation : on peut être très mal appareillé avec un audioprothésiste ou une enseigne cher, ou on peut aussi être très bien appareillé avec un audioprothésiste ou une enseigne aux prix réduits et vice et versa. Le prix n'est pas le bon critère...

Quel est le juste prix en audioprothèse

On nous demande souvent : ce serait quoi pour vous le juste prix d'une audioprothèse ! Question difficile à répondre... mais essayons d'y voir plus clair...

Bien séparer les choses

Le prix comprend le produit (les appareils eux-mêmes) et la prestation. Cette dernière se décompose en prestation d'adaptation et prestation de suivi. De plus, l'habitude est de multiplier par 2 lorsqu'on achète 2 appareils ce qui conduit abusivement à compter 2 fois la même prestation. Nous préférons donc réfléchir à un prix à partir d'un appareillage binaural (2 oreilles) puis à réfléchir aux réductions possibles dans le cas d'un appareillage monaural (une oreille seule). On notera que chez Afflelou le prix est le même pour une ou deux oreilles ce qui semble signifier que le coût essentiel est la prestation, qui est pratiquement la même pour une ou deux oreilles et que le 2^{ème} appareil est gratuit sans doute parce que à la marge, le produit coûte peu. On notera aussi que chez Audiologys (www.audiologys.com) pour un appareillage binaural, la prestation d'adaptation est fixée à 400€ et la prestation de suivi à également 400€.

Evaluer séparément l'adaptation et le suivi

Combien faut-il de visites la première année ? Nous l'estimons à 10 au maximum. En effet, pour les essais qui devraient normalement durer de 4 à 8 semaines, 4 séances de réglages suffisent bien souvent. A cela s'ajoute le premier entretien, la visite à 3 mois, 6 mois et un an après achat. Un total de 8 séances.

Mettons 10 compte tenu de quelques cas difficiles, cela paraît un maximum. De même pour le suivi : 2 séances par an jusqu'à la 5^{ème} année après achat, cela fait 8 et donc accordons 10 pour être large. En évaluant à 40 € chaque séance, on obtient ainsi 400 € pour l'adaptation et 400 € pour le suivi (ceux qui s'appareillent en 2 fois moins de séances et qui n'ont qu'une visite de suivi par an paient en fait au moins 80 € la séance).

Quel prix pour 2 appareils

On sait qu'il est tout à fait possible d'obtenir un moyen de gamme pour 300 € et un haut de gamme pour 500 € (au Royaume Uni la sécurité sociale les achète pour environ 50 et 100€ mais elle en commande plus d'un million par an). Au total pour 2 appareils, l'adaptation et le suivi on obtient un maximum de 1400 € pour un moyen de gamme et 1800 € pour un haut de gamme.

Vers plus de transparence

Il serait beaucoup plus clair de rembourser par un forfait annuel les 2 séances de suivi si elles ont été effectives et de rembourser les séances d'adaptation comme des séances de kiné ou d'orthophonie. Le consommateur serait gagnant mais aussi la société car les gens hésiteraient moins à s'appareiller... Et le non appareillage a un coût caché très élevé : les gens consultent de spécialiste en spécialiste....

Surdi13 en partenariat avec GAN, vous propose une assurance pour vos appareils auditifs ou vos implants.

Surdi13 en partenariat avec GAN vous propose un contrat d'assurance pour vos prothèses auditives, vos implants cochléaires, et systèmes annexes (HF, télécommande)... à des conditions et des tarifs très attractifs. Il n'y a aucune obligation : vous pouvez garder votre ancienne assurance. Si vous décidez de changer pensez à avertir votre assurance au moins 2 mois avant la date d'échéance. Les audioprothésistes proposent souvent une assurance forfaitaire pour 4 ans au moment de l'achat, il vous faut comparer avec la proposition de GAN. N'hésitez pas à nous contacter. Voir aussi le dernier numéro de *6 Millions de Malentendants*.

EN CAS DE SINISTRE, VOUS NE DEVEZ PAS AVANCER D'ARGENT POUR LES REPARATIONS OU LES REMPLACEMENTS. La compagnie d'assurance réglera la facture au fabricant d'implant cochléaire ou à votre audioprothésiste.

PROTHESES AUDITIVES

Si vous assurez un implant cochléaire, l'assurance de la prothèse controlatérale est incluse dans celle de l'implant (cf. § ci-dessous).

- Vous pouvez assurer vos prothèses quand vous le souhaitez
- Possibilité d'être assuré pendant les essais (fournir devis et numéros de série)
- Pas de franchise
- Pas de vétusté pour les réparations.
- En cas de remplacement pas de vétusté les 2 premières années. A partir de la 3ème année, une vétusté de 10 % par année commencée à partir de la date d'achat.
- L'assurance comprend le système annexe (HF, télécommande)

Primes annuelles par an (mais payables par mois, trimestre, semestre ou année)

Option	Description	Montant TTC	Plafond de Garantie par appareil
1	1 seul côté : 1 appareil	24 € TTC	2 000 €
2	2 côtés : 2 appareils	48 € TTC	2 000 €

IMPLANTS COCHLEAIRES

- Vous pouvez assurer votre ou vos implants quand vous le souhaitez
- Pas de franchise ni de vétusté
- L'assurance comprend les systèmes annexes (télécommande, HF..) et la prothèse auditive controlatérale
- L'assurance prend en charge un second processeur



Primes annuelles par an (mais payables par mois, trimestre, semestre ou année)

Option	Description	Montant TTC	Plafond de Garantie
1	1 seul côté, partie externe uniquement	135 € TTC	10 000 €
2	1 seul côté, partie externe et interne	170 € TTC	26 000 €
3	2 côtés, partie externe uniquement	250 € TTC	20 000 €
4	2 côtés, partie externe et interne	310 € TTC	52 000 €

Audioprothèses

- Contacter Surdi13 pour obtenir le bulletin d'assurance, votre certificat d'adhésion à Surdi13 et les coordonnées du courtier en assurance, vous devrez nous fournir copie de votre devis et le cas échéant de votre facture. Vous devrez vous engager à suivre la procédure en cas de perte.
- Vous transmettez tout cela au courtier en assurance avec votre paiement (cela peut se faire par courrier ou Internet : email et virement).
- En cas de sinistre vous vous arrangez directement avec le courtier mais vous tenez au courant Surdi13 et notamment en cas de perte vous devez obtenir rapidement un devis de remplacement de votre audioprothésiste que vous transmettez aussitôt à Surdi13 et au courtier.
- Vous avez 5 jours seulement pour déclarer votre sinistre à M. Levy (le devis peut venir après).

Implant

- Contacter Surdi13 pour obtenir le bulletin d'assurance, votre certificat d'adhésion à Surdi13 et les coordonnées du courtier en assurance.
- Vous transmettez tout au courtier en assurance avec votre paiement (cela peut se faire par courrier ou Internet : email et virement).
- En cas de sinistre vous vous arrangez directement avec le courtier mais vous tenez au courant Surdi13.
- Vous avez 5 jours seulement pour déclarer votre sinistre.

Piles et aides techniques au meilleur prix

www.audilo.com

Le code coupon Surdi13, à réclamer au secrétariat Surdi13, vous permettra une remise exceptionnelle de 10% valable sur tout le site Audilo.

Pour cela vous devez écrire le code promotionnel dans l'espace réduction dans le panier lors de la finalisation des achats.

Ce code vous sera également demandé pour les commandes par téléphone et par chèque en précisant le code sur le bon de commande (ou papier libre).

Attention cette promotion ne sera pas cumulable avec d'autres offres en cours ou sur un produit déjà en promotion ou soldé (produit situé dans l'onglet promo).

Nous attirons votre attention sur le fait que selon la marque de piles que vous souhaitez commander, il est possible que le tarif de votre fabricant d'implant soit plus favorable que celui d'Audilo, même avec la remise de 10%.

www.oditif.fr

Ce site vous propose des piles de Qualité à juste prix, des aides techniques adaptées et un conseil personnalisé.

Les adhérents de Surdi13 peuvent bénéficier d'une remise sur le site à l'exception de la catégorie "protection auditive". Contactez Amélie au 04 42 54 77 72, pour obtenir le code de remise associative de 5%.

Pour toute demande d'aide et de conseil, contactez Emmanuelle par téléphone au 01-30-36-14-02 ou par mail à emmanuelle@oditif.fr qui se fera une joie de vous accompagner dans vos démarches et vos recherches.

www.auditionet.fr

Ce site propose des piles auditives pour appareils auditifs et implants. La livraison est gratuite et une remise associative de 10% est possible pour les adhérents de Surdi13. Contactez Amélie au 04 42 54 77 72 pour obtenir le code de remise.



Les actions de Surdi13 en images...





Conférence de Surdi 13
en partenariat avec Malakoff-Médéric
et avec le soutien de la ville de Martigues



Je deviens sourd que faire ?



ENTRÉE LIBRE

Samedi 18 avril – 15h00
Avec un ORL, audioprothésiste, une orthophoniste

Salle des conférences - Hôtel de ville de Martigues,
Avenue Louis Sammut 13500 Martigues

Accessibilité aux personnes malentendantes :
La boucle magnétique de la salle permettra aux personnes équipées d'un appareil auditif doté d'une position T, de recevoir le son directement dans l'appareil. Pour les personnes non appareillées, des casques seront disponibles.
Une transcription simultanée permettra de lire en direct ce que disent les conférenciers.






SURDI 13
Association de défense des malentendants
Tel. 04 42 54 77 72
secretariat.surdi13@gmail.com - www.surdi13.org

SURDI 13 - Association de Devenus Sourds et Malentendants
 Membre du BUCODES – SurdiFrance - reconnu d'utilité publique
Aix : Le Ligourès, Maison de la Vie Associative,
 Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix en Provence Tél : 04 42 54 77 72. Permanence le lundi à 17h30 sur RDV.
Marseille : Permanences à Marseille - Les 1er et 3ème mardi du mois, de 15h30 à 17h30, (hors vacances scolaires). Lieu de permanence : Immeuble le Nautile, 25 av. Frais Vallon, 13013 Marseille.
 Téléphone : 04 96 13 03 59 (pendant la permanence) ou 06 14 30 49 04.
 e-mail : contact@surdi13.org Site web : www.surdi13.org